

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 16 décembre 2024</p> <p><b>Date de convocation</b> 03 décembre 2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>19</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>05</b></p> <p>Votants ..... <b>24</b></p>	<p>Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER</p> <p><u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### 24.79 – DECISIONS BUDGETAIRES – CENTRE SOCIAL – VIE LOCALE – Tarifs de la régie du service Vie Locale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales,

Il a été institué par arrêté du 27 novembre 2024, une régie de recettes auprès du service Centre sociale secteur « Vie Locale » de la commune de Pont de l'Arche.

En effet, le secteur vie locale propose des spectacles tout au long de l'année à la salle d'armes et l'Espace des Arts'chépontains. Des spectacles sont également organisés dans d'autres sites de la ville (son et lumières, Halloween,...).

Aussi, en complément de la délibération n°24.44 du 24 juin 2024 fixant la tarification des services de la restauration et du centre social, et en prévision de la saison culturelle et vie locale 2025, il est proposé de valider les tarifs de la régie de recettes du service Vie Locale comme suit :

	SALLE D'ARMES	ESPACE DES ARTS'CHEPONTAINS
TARIF PLEIN	5 €	10 €
TARIF REDUIT *	3 €	5 €
TARIF GROUPE (+ de 10 personnes)	/	5 €

\* TARIF REDUIT :

- enfant de moins de 12 ans
- agents de la collectivité
- étudiants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

- DE VALIDER les tarifs de la régie de recettes du service Vie Locale comme désigné ci-dessus
- DE VALIDER la gratuité pour les manifestations 2025 suivantes : « Faites » de la Musique, Spectacle son et lumières et Soirée Halloween
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes et documents pour la mise en œuvre de la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>24</b>
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET

